



Paris, lundi 12 février 2024

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/00905****Modifiant l'avis n° FR/2024/00896**

Pris en application :

- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n°2024-00165

**Autres événements (passage sens avalant de 9h à 9h15)****SEINE DANS PARIS - PONT DE SULLY****Arrêt de navigation (Trafic avalant du bras Marie et trafic montant des bras St-Louis, de la Cité et de la Monnaie) ( tous les usagers - Défini par usagers... )****- le 12/02/2024 de 08:45 à 09:30**

- o **Seine dans Paris**  
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171 (bras de la Cité, pont au Change) - Tout le chenal

**- le 12/02/2024 de 09:00 à 09:15**

- o **Seine dans Paris, Bras de la Monnaie**  
entre les pk 169 (bras de la Monnaie) et pk 171 - Tout le chenal
- o **Seine dans Paris, Bras Marie**  
entre les pk 168.700 (bras Marie) et pk 169.390 - Tout le chenal

**Modification des conditions de navigation (Passe centrale du pont de Sully ouverte aux unités de fret avalantes de plus de 60m) ( tous les usagers - trafic avalant )****- le 12/02/2024 de 09:00 à 09:15**

- o **Seine dans Paris**  
entre les pk 168,700 et pk 169

**Commentaire :**

Les usagers de la voie d'eau sont informés des mesures suivantes le 12 février :

- De 9h00 à 9h15, les bateaux avalants sont autorisés à emprunter la passe 2 du pont Sully et à leurs risques et périls, **dès lors qu'ils ont participé à une réunion détaillant l'organisation et les mesures de sécurité, tenue en visio-conférence à 8h**. Ce passage est conditionné au résultat d'une inspection préalable du pont.
- Le franchissement sera régulé par la brigade fluviale et devra être réalisé en respectant l'ordre de passage en annexe, veille obligatoire VHF canal 10.
- Les bateaux ne sont pas autorisés à quitter leur stationnement avant 8h00.
- Le trafic montant sera interrompu de 8h45 et 9h30 dans le bras de la Cité et de 9h00 à 9h15 dans les bras Marie avalant et de la Monnaie montant.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation et à se conformer aux consignes données par les agents de VNF ou de la Brigade Fluviale.

Liste définitive par ordre de passage en pièce jointe

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Date limite d'affichage :**

13/02/2024

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN